



DEUX JOURNÉES POUR MESURER L'IMPACT DU « DROIT À LA VILLE » ET JETER UN PAVÉ DANS LA MÉTROPOLISATION

Le colloque international qui va se tenir autour de l'œuvre et la pensée d'Henri Lefebvre, les 4 et 5 avril prochains, sera, à n'en pas douter, fertile. La première journée, à l'hôtel de ville de Paris, se focalise sur la genèse et la réception du *Droit à la ville*. La pensée de Lefebvre, révélant combien l'espace était une projection des rapports sociaux, a irrigué les débats intellectuels, les travaux de sociologie, de géographie et de philosophie. Mark Purcell, de l'université de Washington, et Serge Renaudie évoqueront l'influence laissée aux États-Unis par le penseur né à Hagetmau. Jean-Louis Cohen, professeur au Collège de France, abordera les relations d'Henri Lefebvre avec l'URSS. La deuxième journée, à Saint-Denis (MSH Paris Nord), évoquera les approfondissements et la reprise de ce concept par les mouvements sociaux. Peut-il y avoir un droit au logement dans le droit à la ville? Comment le travail interpelle-t-il aujourd'hui le droit à la ville? Ce concept peut-il faire avancer le pouvoir démocratique des métropolitains, pour inventer une démocratie numérique? Plus d'informations sur 50ansdroitalaville.org

pour diriger la ville. Qui décide? Qui la construit? Qui la gère? Lefebvre ne dit pas que le pouvoir économique n'existe pas, il dit que l'enjeu du pouvoir n'est pas seulement celui de la propriété et de la répartition des richesses. Le pouvoir se joue dans la production de la connaissance, de l'information, de la culture. Il prend sa forme dans la ville. Lefebvre avait bien vu que la question de classe est celle de la participation ou de l'exclusion des catégories populaires de cette fabrication. Pour l'instant, le peuple est tenu à l'écart des lieux où se construit la société. Mais l'histoire n'est pas close: un quart des logements de la métropole parisienne sont des logements sociaux. Comme à Lyon, Marseille, Lille... Un des enjeux de la métropolisation est la modernisation des logements sociaux pour remettre les salariés au cœur du chaudron.

PHILIPPE PANERAI Il dénonce très vite l'émergence d'un urbanisme technocratique. Il s'en rend compte en analysant le schéma directeur de la région parisienne, au début des années 1960. L'urbanisation fait éclater la ville avec la création de zones monofonctionnelles (zones de consommation, zones d'activité, zones de bureaux...). Il parle de crise de la ville. Cinquante ans après, on y est. Il ne s'est pas trompé. Par ailleurs, Henri Lefebvre revivifie aussi le concept d'habiter. Il a une charge très violente contre les grands ensembles. Les villes communistes soutiennent ces constructions au nom du progrès, de la salubrité et de l'hygiène et sont assez réticentes aux pavillons, vus comme des espaces petits-bourgeois. Lefebvre s'y oppose, car les habitants en pavillon ont le pouvoir d'aménager leur espace, alors que, dans les grands ensembles, ils ont une boîte dans laquelle ils ne peuvent rien faire.

CATHERINE TRICOT Les grands ensembles ont permis d'éradiquer les bidonvilles. Mais ils ont été construits sur des terres agricoles, loin des centres-villes. La classe ouvrière, le prolétariat, comme l'écrit Lefebvre, a gagné en confort mais a perdu en pouvoir, en pouvoir de vivre, en pouvoir politique. C'est cette perte dont il faut prendre conscience. Henri Lefebvre le dit très clairement: la question du logement, réduite à des quantités à bâtir, a masqué l'enjeu plus global de la ville, qui est le véritable enjeu politique.

Vous organisez ce colloque parce que vous estimez que l'œuvre d'Henri Lefebvre est trop méconnue en France. Ce n'est pas le cas à l'étranger, où ses travaux ont été popularisés notamment par le géographe marxiste anglais David Harvey...

CATHERINE TRICOT Si certains livres d'Henri Lefebvre sont introuvables en France et ne sont plus réédités, il est aujourd'hui l'un des marxistes français les plus lus dans le monde. Le *Droit à la ville* est enseigné dans les écoles d'architecture et d'urbanisme hors de l'Hexagone. Le droit à la ville est devenu un concept universel, discuté lors de la dernière conférence Habitat de l'ONU, à Quito, et repris par des institutions telles que la Banque mondiale, des autorités étatiques ou des associations citoyennes, particulièrement en Amérique du Sud et du Nord.

PHILIPPE PANERAI C'est l'objet de la deuxième journée du colloque. Après avoir étudié les conséquences du *Droit à la ville* sur la théorie critique, nous allons essayer de comprendre pourquoi ce concept, devenant parfois un slogan, est utilisé aussi bien par les mouvements altermondialistes, les associations d'aide aux migrants, les écologistes et est en même temps repris par certaines autorités. À Quito, le droit à la ville a mobilisé parallèlement aux séances officielles de la conférence Habitat III.

CATHERINE TRICOT Trop souvent, la revendication du droit à la ville renvoie à la défense du droit des urbains (transport, logement, espace public, accès aux services publics). Si ces revendications sont légitimes et importantes, Henri Lefebvre insiste, lui, sur la stratégie révolutionnaire. Ce qui est au cœur, c'est le droit à la centralité, l'expression reprise par Patrick Braouezec, président de Plaine Commune. Cela va au-delà des luttes actuelles.

« Le pouvoir se joue dans la production de la connaissance, de l'information, de la culture. Il prend sa forme dans la ville. »

CATHERINE TRICOT

Le concept de droit à la ville n'est-il pas une question qui intéresse la petite bourgeoisie intellectuelle qui vit dans les centres des métropoles?

CATHERINE TRICOT Que les classes moyennes et les classes moyennes supérieures des villes aient compris l'enjeu de la ville, celui du cadre de

vie, de l'environnement, son impact économique et stratégique, n'est pas en soi un problème. La question est plutôt d'élargir le cercle de ceux qui ont conscience de cet enjeu, à commencer par les catégories populaires évincées des centres des métropoles. En tant qu'architecte, je participe à beaucoup de débats sur la rénovation urbaine. Je constate que très peu de monde se saisit du droit à la ville. C'est aussi parce que ceux qui portent historiquement les intérêts des catégories populaires n'en ont pas vu la portée. Lefebvre se fixait l'objectif de politiser la question urbaine. Il a formulé des bases intellectuelles. Le travail politique reste à faire. ●

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR
PIERRE DUQUESNE

la fois le commerce, la politique, la contestation et la fête. Lefebvre aime cet espace joyeux, transgressif et désordonné. Et ça, la politique et la fête, c'est au cœur de 1968.

Quel est l'apport de ses travaux, aujourd'hui?

CATHERINE TRICOT Lors de la manifestation du 22 mars, la semaine dernière, un slogan m'a marquée. Il disait: « Paris, debout, soulève-toi. » C'est une évocation claire de la Commune de Paris, chère à Lefebvre. Il a compris ce moment comme celui d'une reconquête du centre par les ouvriers repoussés dans les faubourgs. Les communards n'ont pas voulu reprendre le centre de Paris pour avoir de meilleurs salaires ou de meilleures conditions de travail mais pour retrouver le droit de décider pour le tout. Henri Lefebvre l'affirme: la ville est un enjeu de pouvoir, au moins autant que l'industrie. Le pouvoir ne se définit pas seulement dans les rapports de production, mais aussi dans la lutte